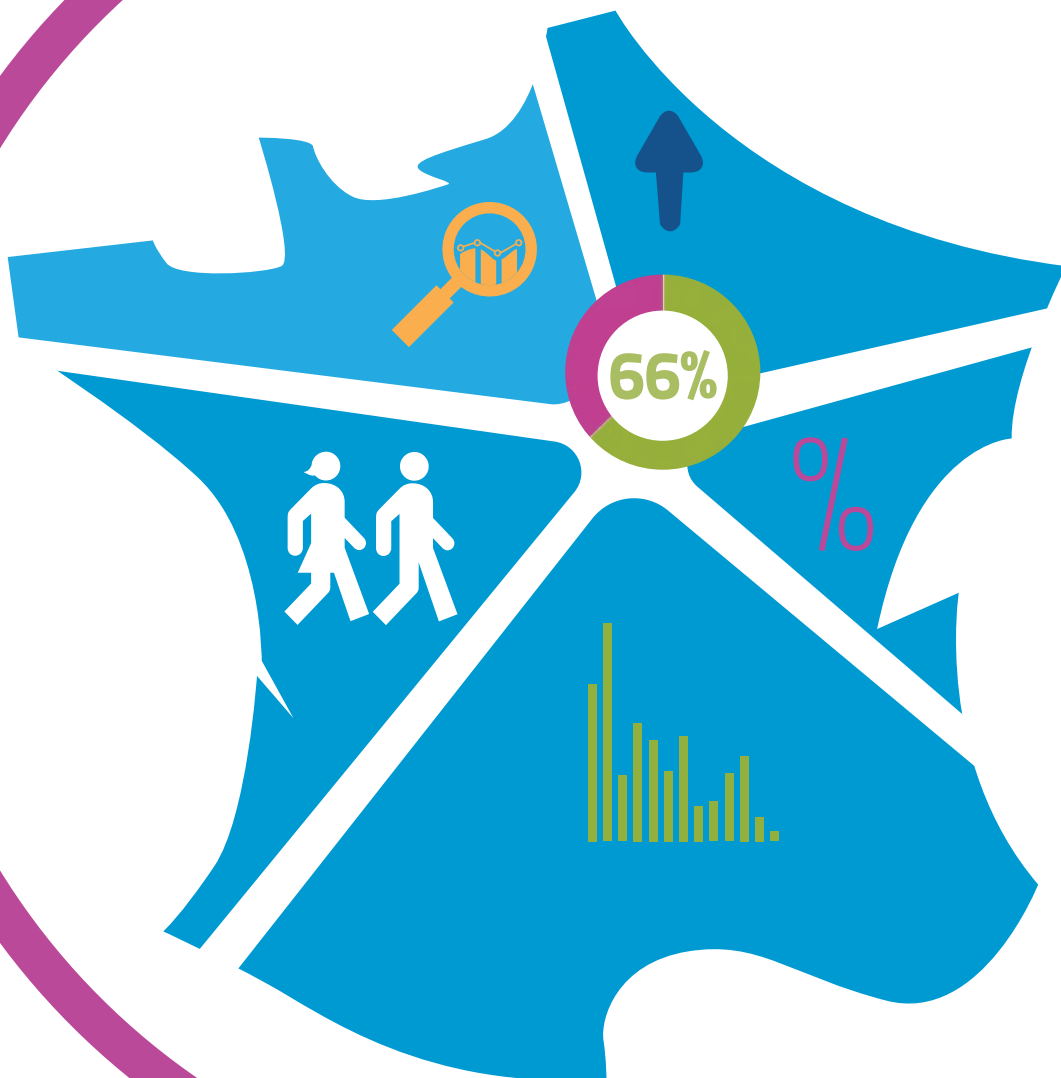


2015

CHIFFRES CLÉS

Bourgogne - Franche-Comté



la fédération
des entreprises
d'insertion
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Efficacité économique,
finalité sociale

El moyenne

63% d'intensité d'insertion*



- > 36 ETP en moyenne dont 22 ETP d'insertion
- > 1 399 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 237 K€ d'aide aux postes de l'Etat

Qu'est-ce qu'une EI ?

Au-delà de sa vocation économique, l'entreprise d'insertion porte un projet social favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Comme toute entreprise classique, elle exerce son activité aux conditions du marché et ses ressources proviennent à près de 78 % de la commercialisation des biens et des services qu'elle produit. Les salariés en parcours d'insertion qu'elle accompagne sont recrutés pour une durée de 2 ans maximum, en contrat à durée déterminée d'insertion, en majorité à temps plein.



* Intensité d'insertion = $\frac{\text{équivalents temps plein d'insertion}}{\text{équivalents temps plein globaux}}$



La preuve de leur impact territorial

Avec 61 M€ de chiffre d'affaires cumulé, 48 M€ de masse salariale redistribuée et un peu plus de 9,5 M€ de financements de l'Etat, les EI et ETTI participent activement à la création et redistribution de richesses dans les territoires, au bénéfice, en premier lieu, des personnes en parcours d'insertion qu'elles salarient et accompagnent. Par la création d'emplois et d'activités nouvelles qu'elles développent afin de répondre à des besoins non pourvus sur les territoires, elles démontrent que leur modèle est une solution efficace pour lutter contre le chômage et l'exclusion.



ETTI moyenne

89% d'intensité d'insertion*



- > 47 ETP en moyenne dont 42 ETP d'insertion
- > 1 379 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 181 K€ d'aide aux postes de l'Etat

Qu'est-ce qu'une ETTI ?

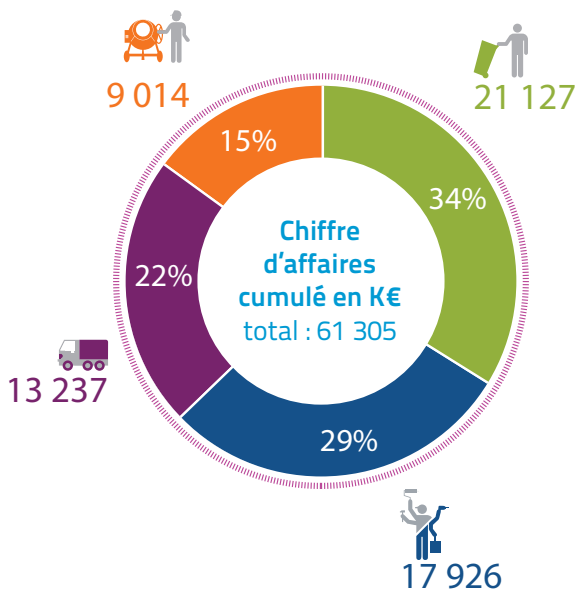
L'entreprise de travail temporaire d'insertion propose des missions à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Elle évolue dans le cadre réglementaire du travail temporaire et assure plus de 83% de ses ressources par son chiffre d'affaires. Comme dans l'intérim classique, les salariés en parcours d'insertion sont mis à disposition d'entreprises clientes. Parallèlement, ils bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

La preuve de leur efficacité économique

Les entreprises d'insertion (EI) et de travail temporaire d'insertion (ETTI) de Bourgogne - Franche-Comté présentent un chiffre d'affaires global de 61 305 k€ représentant 79 % de leur produits. Avec 34 % du chiffre d'affaires total, le secteur des déchets représente la part la plus importante. Les entreprises de travail temporaire d'insertion cumulent un nombre conséquent de postes en insertion sur la Bourgogne - Franche-Comté et représentent 44 % de l'ensemble des activités.

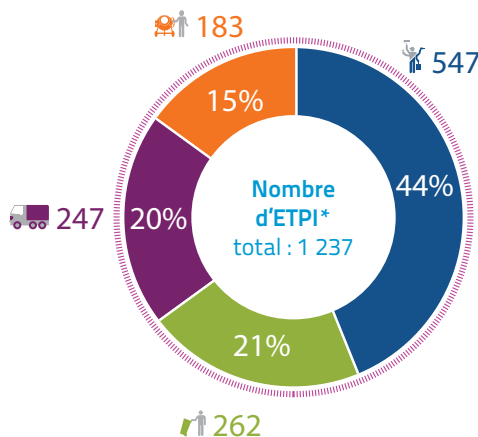
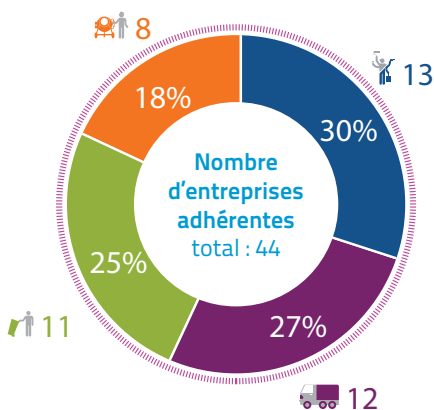
de salarié près de 250 équivalents temps plein insertion. Comme toutes autres entreprises du secteur du bâtiment et travaux publics, les entreprises d'insertion de ce secteur ont rencontré des difficultés en 2014. Pour autant, elles ont pu salarier plus de 180 équivalents temps insertion et dégager un chiffre d'affaires de plus de 9 M€. Comme toutes les autres entreprises, les EI et ETTI de Bourgogne - Franche-Comté diversifient leurs activités et innovent pour permettre, malgré la crise, aux personnes en difficulté de retrouver un emploi.

Les services et transports, notamment dans l'industrie, permettent aux entreprises d'insertion



77 168 K€ de produits dont 79% de C.A

- > 61 305 K€ de chiffre d'affaires
- > 47 990 K€ de masse salariale redistribuée
- > 9 688 K€ d'aide aux postes perçue
- > 1 622 K€ d'impôts et taxes versés
- > 66% des entreprises sous statut commercial



Secteurs d'activités

- Déchets
- Travail temporaire
- Service et transports
- Bâtiment et travaux publics
- Environnement

*ETPI : Equivalent Temps Plein d'Insertion

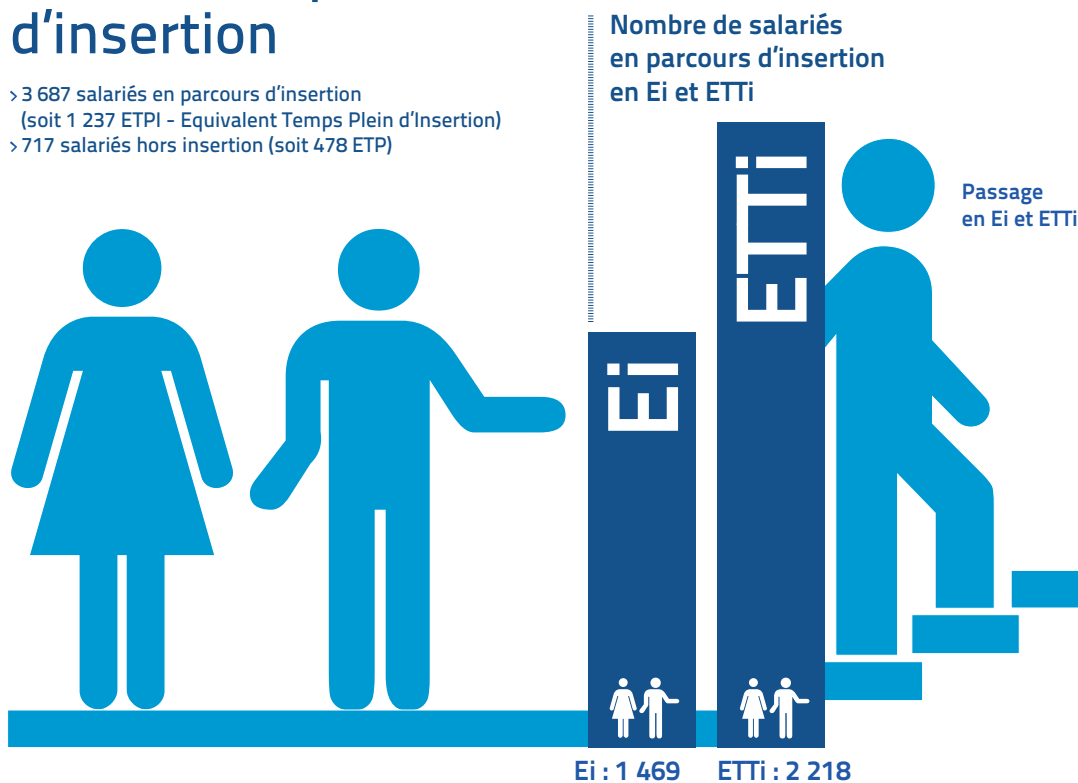
La preuve de leur finalité sociale

Les entreprises d'insertion (Ei) et de travail temporaire d'insertion (ETTi) de la fédération salarient 4 404 personnes en parcours d'insertion, soit 1 237 équivalents temps plein d'insertion, en 2014. Le profil de ces salariés est multiple : demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, allocataires des minimas sociaux, etc. L'objectif des Ei et des ETTi est en revanche unique : mettre en place un accompagnement socioprofessionnel pour chacun de ces salariés en parcours d'insertion afin de préparer leur retour à l'emploi classique. Comme tout salarié, ceux-ci sont embauchés sous un contrat de travail de droit commun, en majorité à temps plein, d'une durée maximale de 24 mois.

L'originalité du modèle est de conjuguer travail salarié, accompagnement et acquisition de compétences pour des personnes en difficulté. Le parcours d'insertion se construit ainsi, appuyé par une dynamique de travail. Les Ei et ETTi comptent également 717 salariés permanents en 2014, soit 478 équivalents temps pleins. Près de la moitié de ces effectifs assure l'accompagnement et l'encadrement des salariés en parcours d'insertion. L'autre moitié se partage entre la production et des fonctions similaires à toute entreprise classique (direction, gestion financière, commerciale, administrative...).

4 404 salariés dont 84% en parcours d'insertion

- > 3 687 salariés en parcours d'insertion (soit 1 237 ETPi - Equivalent Temps Plein d'Insertion)
- > 717 salariés hors insertion (soit 478 ETP)

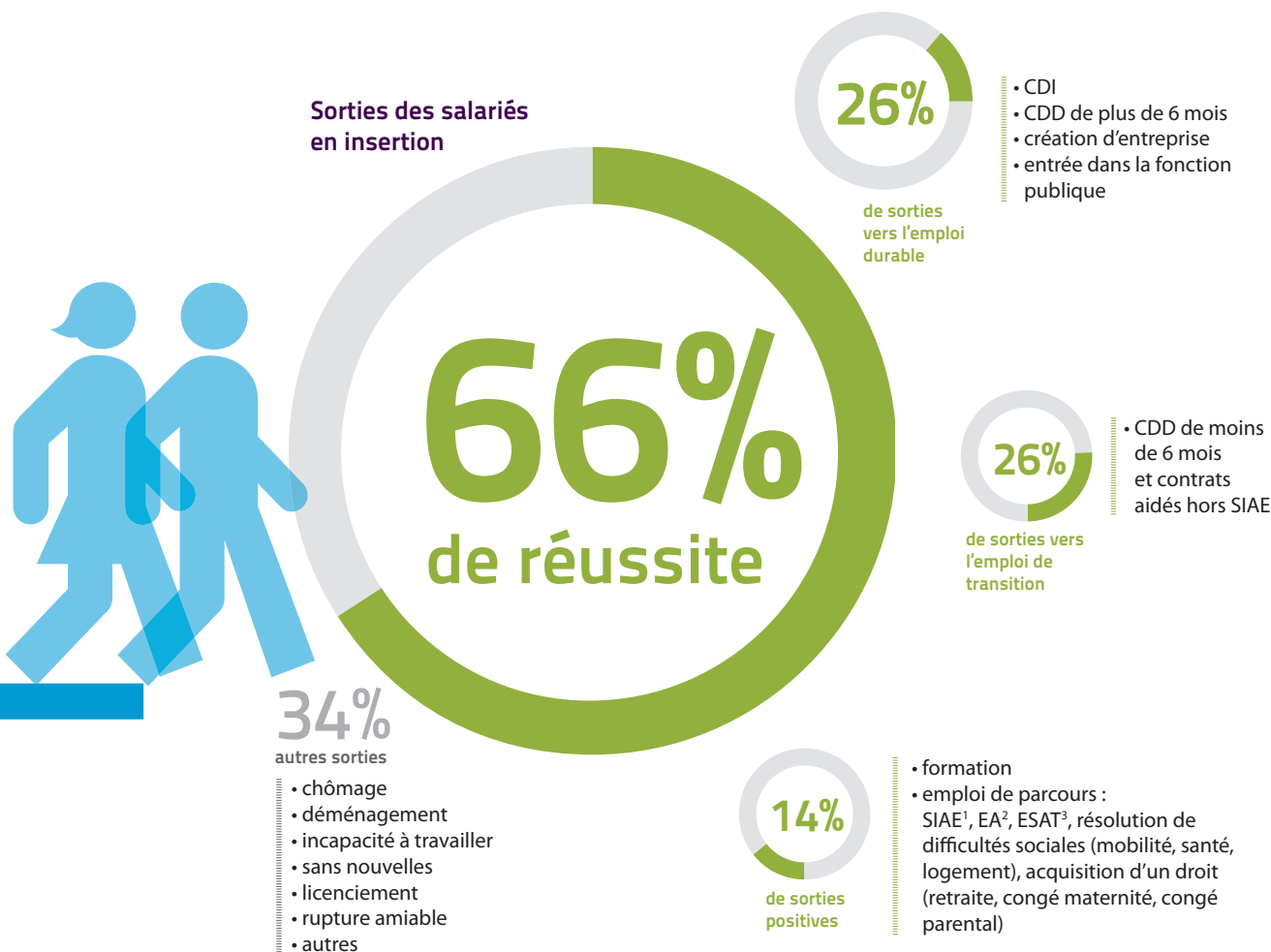


- > 81% de niveau inférieur ou égal au CAP/BEP
- > 48% de demandeurs d'emploi de plus de 12 mois
- > 27% d'allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- > 25% de jeunes de moins de 26 ans
- > 11% de seniors de 50 ans et plus

La preuve de leur professionnalisme

Les entreprises d'insertion (EI) et de travail temporaire d'insertion (ETTI) affichent un taux de 66 % de sorties vers l'emploi et la formation des salariés qu'elles salarient, accompagnent et requalifient. En 2014, 26 % d'entre eux ont retrouvé un emploi en CDI ou CDD de plus de 6 mois et 26 % un emploi en CDD de moins de 6 mois ou en contrat aidé. La poursuite en formation qualifiante ou en emploi, dans d'autres structures de l'insertion notamment, a concerné 14 % des personnes. Ces résultats témoignent du professionnalisme des équipes qui encadrent et accompagnent les salariés en parcours d'insertion, et des pratiques sociales mises en œuvre dans les EI et ETTI.

La certification AFAQ EI/ETTI – système de management des entreprises d'insertion et/ou des entreprises de travail temporaire d'insertion, délivrée par l'AFNOR tiers indépendant, inscrit durablement les pratiques sociales des EI et ETTI dans un processus d'amélioration continue de la qualité de leur mission d'insertion au service des personnes en parcours. Sur le territoire de Bourgogne - Franche-Comté, 11 entreprises sont certifiées AFAQ EI/ETTI.

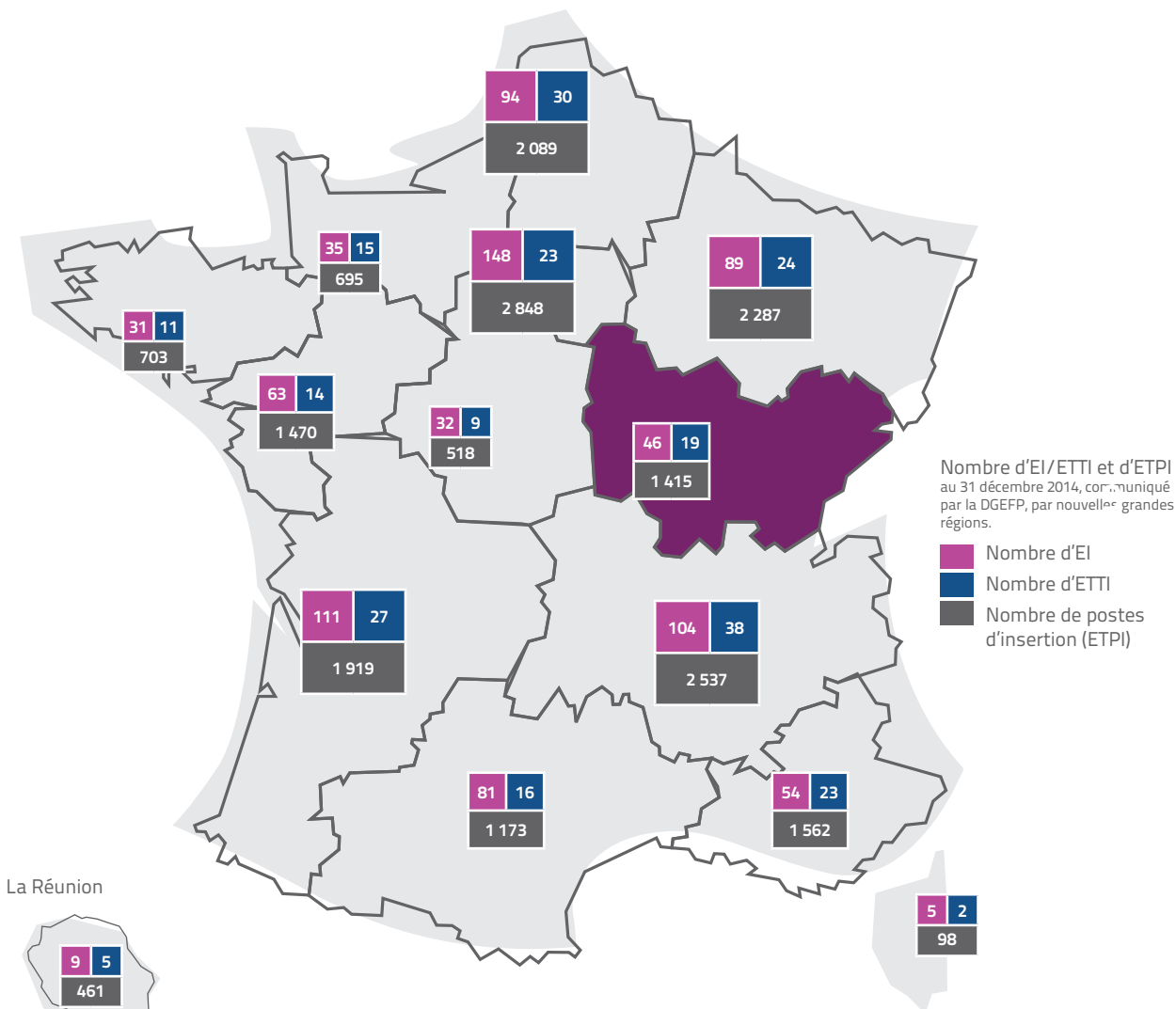


¹ SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

² EA : Entreprise Adaptée

³ ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail

65 entreprises en Bourgogne - Franche-Comté (46 EI et 19 ETTI) dont 44 adhérentes à la fédération 1 415 postes d'insertion (ETPI) soit 87 % dans les entreprises adhérentes



En Bourgogne :
6 allée André Bourland 21000 Dijon
Tél. 06 08 47 16 71
contact.bourgogne@lesentreprisesdinsertion.org

En Franche-Comté :
6 B Boulevard Diderot 25000 Besançon
Tél. 06 71 73 20 50
contact.fc@lesentreprisesdinsertion.org

Avec le soutien de :

